

## Communiqué pour les médias

11 août 2010

### Région Montana-Varneralp Tir d'un loup sur l'Alpage du Scex

**(IVS).- Un loup mâle a été abattu à l'aube du 11 août 2010 sur l'alpage du Scex. L'animal se tenait à proximité immédiate d'un troupeau de génisses. Cette opération a été réalisée en application du Plan loup suisse, dans le délai et le périmètre fixés par l'autorisation de tir du 6 août 2010. L'autorisation a été délivrée au vu du constat des autorités fédérales et cantonales qu'aucune mesure appropriée de protection des génisses contre les attaques du loup n'était éprouvée et donc ne pouvait être mise en oeuvre.**

Dans le cadre de l'exécution de l'ordre de tir d'un loup dans la région Montana - Varneralp, le gardiennage a découvert des indices de présence des prédateurs en proximité des troupeaux de génisses récemment attaqués. A la suite de ces observations, une surveillance étroite a été mise en place dans le périmètre en question.

Celle-ci a conduit au tir d'un loup par un organe de surveillance de la chasse sur l'alpage du Scex. L'animal abattu est un mâle.

Conformément aux dispositions du Plan loup la dépouille sera transférée au Tierspital à Berne afin d'y être autopsiée. Les informations relatives à l'âge et à l'état général de l'animal seront contenues dans le rapport d'autopsie.

En cas de nouvelles attaques sur des génisses dans le périmètre concerné, les autorités compétentes analyseront et apprécieront la situation selon la législation en vigueur et en application du Plan Loup Suisse.

Dans la mesure où ils ne requièrent pas un intérêt public prépondérant, ni les détails du tir, du lieu de tir, ni l'identité du tireur ne seront communiqués.

